

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 2 septembre 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 2 septembre 2014,
À 17:00 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Denys Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Jean Poirier, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général/secrétaire d'assemblée

ABSENTS : Gino Gagnon et Yves Walsh

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour;
- 2.- Développement Saint-Basile-sur-le-Parc Phase II – Engagement
Réhabilitation ;
- 3.- Levée de la séance.

213-09-2014

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que la secrétaire-trésorière madame Joanne Villeneuve et l'assistante-greffière madame Laurie Mimeault sont toutes deux absentes ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que monsieur Paulin Leclerc soit et est nommé afin d'accomplir la tâche de secrétaire d'assemblée.

214-09-2014

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Jean Poirier déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la Loi sur les cités et villes.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par monsieur Yves Savard directeur des travaux publics, à chacun des élus, livré à leur résidence.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

215-09-2014

DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC - ENGAGEMENT – RÉHABILITATION (N/D: 602-130)

Attendu que par notre résolution numéro 115-04-2014, nous avons mandaté BPR pour obtenir le certificat d'autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, en vue de réaliser le prolongement des rues du projet Saint-Basile sur le Parc, Phase II;

Attendu que certains documents sont requis en vue de l'obtention du certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à faire des travaux visant la réhabilitation environnementale des sols des terrains contaminés numéros 64 et 65 afin de les rendre compatible aux usages résidentiels projetés. Qu'une étude de caractérisation complémentaire avant les travaux de réhabilitation est prévue pour connaître l'étendue de la contamination;

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à faire, après lesdits travaux, le rapport de réhabilitation qui confirme que les terrains numéros 64 et 65 sont compatibles avec des habitations résidentielles et qui assure la possibilité d'émettre les permis de construction;

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, une nouvelle demande de certificat d'autorisation qui vise la continuité des conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir ces deux terrains le tout en conformité à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et transmettre également le rapport de réhabilitation.

Adopté.

216-09-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Paulin Leclerc, secrétaire d'assemblée